

« Les syndicats représentent-ils encore quelqu'un ? »

Irène Favier

21 octobre 2004

Table des matières

| | |
|---|----------|
| 1 Repères historiques | 2 |
| 1.1 Des débuts de la révolution industrielle à la crise de 1929 | 2 |
| 1.2 De la crise à la guerre | 3 |
| 1.3 De la fin de la guerre à la guerre froide (45-48) | 3 |
| 1.4 1948-1962 | 4 |
| 1.5 1962-1968 | 4 |
| 1.6 1968-1974 : autogestion et programme commun | 4 |
| 1.7 1974-1981, la rupture du « compromis fordiste » | 5 |
| 1.8 De 1981 à nos jours : la crise syndicale | 5 |
| 2 Le paysage syndical français actuel | 6 |
| 2.1 La CGT | 6 |
| 2.2 La CFDT | 6 |
| 2.3 FO | 7 |
| 2.4 La FEN | 7 |
| 2.5 La CGC | 7 |
| 2.6 Les syndicats autonomes | 8 |
| 2.7 Les syndicats Front national | 8 |
| 3 Quelques interrogations pour lancer le débat | 8 |
| 3.1 Le projet syndical | 8 |
| 3.2 La stratégie salariale | 8 |
| 3.3 Le rapport au politique | 9 |
| 3.4 Les évolutions internes aux syndicats | 9 |

Hésitant entre la réaffirmation de la nécessité du « dialogue social » et la remise en cause de la représentativité même des syndicats, notre époque semble ne tenir pour certain que le constat d'une crise syndicale profonde. Et française (record européen du taux de syndicalisation le plus bas) ? Allant du désarroi devant des mutations économiques qu'elle sent bien ne pas être en mesure d'empêcher (délocalisations, désindustrialisation), à une révolte qui rejaillit tout de même de temps en temps (au sujet des retraites, de la Sécurité sociale), cette même époque reste teintée de désillusion face à une action syndicale jugée vouée à l'échec, mais que la difficulté des temps fait apparaître plus nécessaire encore. Comme si l'individualisation croissante du mode de gestion de notre société rendait l'action collective à la fois plus ardue et plus impérieuse.

Ce dossier ne cherche pas à proposer une analyse approfondie des causes de cette crise (on essaiera d'y revenir en présentant les autres modèles syndicaux européens, qui pourront servir de point de comparaison). Il prétend plutôt faire un point très général sur un siècle de syndicalisme français, décrire rapidement les principales organisations syndicales françaises, et lancer un peu le débat, qui pourrait commencer en ces termes : nos sociétés « post-modernes » sont-elles encore perméables au syndicalisme ?

1 Repères historiques

On cherche ici à retracer quelques lignes d'évolution de la vie syndicale française et à en souligner quelques tournants, afin de donner un contexte et un arrière-plan au débat et donc pas à être exhaustif ?

1.1 Des débuts de la révolution industrielle à la crise de 1929

Des formes d'association ont existé certes bien avant le 19^{ème} siècle, mais le syndicalisme tel que nous le connaissons (sous la forme d'une association privée représentant un groupe d'individus et chargée de défendre ses intérêts) est un phénomène contemporain du développement industriel. Il n'en est pas moins le fruit de luttes sociales, et la reconnaissance juridique d'une telle organisation n'est venue qu'après plusieurs décennies :

- La révolution française n'apporte aucune progression du statut juridique du groupe ouvrier : la loi Le Chapelier de 1791, anti-ouvrière, interdit la coalition salariale. Le seul mode d'accord permis entre deux partenaires économiques est le contrat individuel. Le développement de l'association ouvrière se fait alors dans la clandestinité, à travers les sociétés de secours mutuel ;
- la seconde république instaure en 1848 avec le suffrage universel le droit au travail et à l'association, mais ce dernier est très vite transformé en droit à l'assistance ;
- sous le second Empire, Napoléon 3 optant dans les années 1850 pour une inflexion plus sociale du régime, la législation autorise à partir de 1864 le droit à la coalition, à condition que celle-ci ne porte pas atteinte à la liberté du travail. Devant le succès de l'Internationale toutefois et la multiplicité des grèves, le projet social de l'empereur est laissé de côté, la répression prenant le pas sur ses vellétés d'ouverture ;
- la Commune (mars-mai 1870) se pose alors en antithèse de l'Empire, et promeut l'association ouvrière ;
- c'est la loi de 1884 qui reconnaît finalement un statut juridique et un droit d'existence au syndicat ;
- d'autres acquis juridiques viennent par la suite : on peut citer la légalisation de l'implantation syndicale en entreprise, obtenue en 1968.

Le 19^{ème} siècle est aussi marqué par des hésitations sur l'attitude à adopter en matière de lutte sociale : les avancées doivent-elles s'obtenir par un combat radical qui peut aller jusqu'à l'insurrection, ou en faisant preuve de plus de modération dans le discours et les revendications ? Ainsi la Commune se veut le chantre de la méthode forte et marque la tradition syndicale par sa radicalité, mais détourne dans le même temps le mouvement ouvrier de l'insurrection pour un moment. Il fait alors le choix de la modération vis-à-vis de la République renaissante dont il attend qu'elle mette enfin à bien les mots d'ordre sociaux que la seconde République avait, elle, étouffés dans l'ouf. Le mouvement ouvrier pardonne d'autant moins à la nouvelle République la répression féroce de la grève de Fourmies en 1891, et se tourne de nouveau vers l'action radicale. Le mouvement ouvrier français prend alors un pli durable : loin d'être consensuel, il rejette le « réformisme honteux » et se méfie désormais du dialogue et du leurre que la négociation pourrait représenter.

La fin du 19^{ème} siècle est en tout cas marquée par un véritable fourmillement d'initiatives dans ce domaine :

- 1886 : création de la Fédération nationale des syndicats ;
- 1887 : fondation de la CFTC ;
- 1892 : création de la Fédération des bourses du travail ;

- 1895 : création de la CGT : selon son président de l'époque Victor Griffuelhes, une « doctrine nouvelle » est née, le « syndicalisme » ;
- 1899 : naissance du syndicalisme « jaune » ;

Par ailleurs, face à la naissance des partis politiques fin 19^{ème} début 20^{ème}, le syndicalisme français est amené à clarifier sa position dans le champ politique et vis-à-vis de ces nouvelles formes de revendication. La CGT se prononce finalement en faveur d'une séparation claire entre syndicat et parti politique, destinée à assurer au mieux l'indépendance du syndicat, sans pour autant empêcher le militant de prendre sa carte dans un parti (Charte d'Amiens, 1906). Cet apolitisme ne se veut ni prudent ni replié sur des considérations purement professionnelles : la CGT refuse de reconnaître les partis car elle juge qu'ils reposent sur des différences d'opinions, en soi futiles et superficielles et non, comme le syndicalisme, sur la réalité de la situation de classe. La CGT estime que, contrairement aux partis, le syndicalisme ne vise pas à une simple modification du personnel gouvernemental, mais à la réduction de l'Etat à zéro : elle ignore les partis parce qu'elle entend que la révolution les supprime, avec tout l'appareil d'Etat et le jeu parlementaire. Là encore le mouvement ouvrier tire un de ses principes fondateurs, qui ne va par ailleurs pas cesser de faire problème et d'être débattu tout au long du 20^{ème} siècle : l'anarcho-syndicalisme de la Charte d'Amiens y sera plusieurs fois mis à mal, surtout après 1917.

Ce syndicalisme révolutionnaire, comme on l'appelle aussi, domine à la CGT au début du 20^{ème} ; puis se trouve progressivement remis en cause, dès la fin de la grande guerre et au sein même de l'organisation, par les partisans d'une orientation plus réformiste. Cette remise en cause entraîne une crise au sein de la centrale. La présence pendant la guerre d'un ministre socialiste dans le gouvernement a suggéré qu'il était possible de diriger l'économie ; et le syndicalisme, par sa présence dans les organismes officiels, a découvert de nouveaux moyens d'action. A cette remise en cause des orientations d'avant-guerre s'ajoute un autre clivage : une minorité prône le soutien à la révolution russe naissante. La crise se résout alors par une scission en 1921 : une majorité préfère garder une certaine distance avec le nouveau régime russe et s'oriente progressivement vers un certain réformisme, tandis qu'une minorité fonde la CGTU, resserrant peu à peu ses liens avec le parti communiste et dénonçant toute « collaboration de classe ».

1.2 De la crise à la guerre

Sous l'effet de la grave crise économique mondiale des années 1930, puis de la deuxième guerre mondiale, quelques évolutions décisives se dessinent :

- la crise économique ruine la confiance dans le laisser-faire, « *qu'il s'agisse du réformisme qui veut obtenir peu à peu le partage des fruits de l'expansion, ou de cette révolution un peu paresseuse qui attendait que le capitalisme fût venu à maturité pour en cueillir les résultats* » (J-D Reynaud) : le vieux thème de l'organisation de l'économie reprend toute son importance, et la CGT prône l'adoption d'un plan ;
- les régimes politiques étant atteints et sévèrement remis en question par différentes formes de fascismes en Europe, la CGT, jusqu'ici indifférente au jeu parlementaire, inscrit désormais au rang de ses priorités la défense de la démocratie. Elle soutient dès lors l'expérience du Front Populaire et participe (sans les téléguides) aux grèves de 1936 qui président à son accession au pouvoir. Elle signe les accords Matignon de 1936, qui inaugurent une nouvelle forme de négociation sociale, en impliquant des représentants de l'Etat et en se soumettant à l'« arbitrage » du président du Conseil ;
- la crise économique ne modifie que peu les rapports entre CGT et CGTU (une réunification a lieu en 1936-1939, puis en 1943, mais les différends fondamentaux demeurent) ;
- Vichy interdit les formes d'associations de travailleurs ; et c'est seulement en 1943 (accords du Perreux) que les syndicats ouvriers sont rétablis dans leurs droits.

1.3 De la fin de la guerre à la guerre froide (45-48)

Période courte, où les nombreuses réformes et illusions de l'immédiat après-guerre laissent place à un certain nombre de rancoeurs, et surtout à de nouveaux clivages idéologiques. Quelques événements marquants dans la vie syndicale française :

- juin 1946 : création du CNPF, le syndicat du patronat français
- création des délégués du personnel et du Comité d'entreprise
- création de la CGC
- création de la CNT

Certaines lignes de clivages apparaissent aussi :

- clivage religieux, entre la vision laïque de la CGT et la promotion par la CFTC d'un projet de société chrétien ;

- clivage sociologique, avec la distinction de plus en plus claire entre salariés d'exécution (ouvriers et employés) et salariés d'encadrement (ingénieurs, contremaîtres) ;
- clivage idéologique enfin : les deux grandes tendances au sein de la CGT, communiste et socialisante, connaissent une sérieuse phase d'altération de leurs rapports (questions internationales : comment se situer vis-à-vis de la guerre froide naissante ? questions intérieures : que penser du référendum ? de la baisse des prix ? de la grève de Billancourt ?). Le clivage est d'ailleurs tellement marqué qu'il donne lieu à une nouvelle scission : la CGT-FO est créée en avril 1948, (et la FEN devient autonome).

1.4 1948-1962

Le paysage syndical français, et plus globalement les divers partenaires sociaux sont en porte-à-faux avec le projet gaulliste : les rapports se tendent. Quelques évolutions majeures :

- une orientation de nouveau libérale en matière économique : alors que les projets de la résistance qui avaient un temps inspiré les réformes de la libération se voulaient critiques à l'égard du choix d'une organisation capitaliste de l'économie et de la société, les principes du libéralisme économique redeviennent prépondérants dès la fin des années quarante.
- le projet gaulliste d'« association capital-travail » se heurte à un double refus, tant du côté patronal que du côté syndical, chacun pour des raisons diverses. Le constat n'en est pas moins de la réticence du modèle français de règlement des conflits du travail par la coopération des divers partenaires sociaux : le patronat français reste attaché à une certaine tradition autoritaire, tandis que les syndicats répugnent à ce qu'ils appellent « *le réformisme honteux* ».
- il ne faudrait pas pour autant conclure à l'inaction des différents acteurs : le début des années 1950 est marqué par tout un travail d'établissement de garanties collectives dans le cadre de branches. Un accord important est par ailleurs signé chez Renault en 1955.
- Un mot doit être dit de l'évolution interne de la CGT, qui connaît à cette époque une sérieuse érosion de ses effectifs, et se voit progressivement subordonnée au PCF. Plus généralement, la dimension internationale prend de plus en plus de place dans la vie politique et syndicale française, au risque d'oublier l'action revendicative au profit d'une mobilisation partisane.

1.5 1962-1968

Des importantes grèves se poursuivent et apportent plusieurs avantages sociaux ; tandis que se confirment l'évolution libérale et le « compromis fordiste ». Le contexte économique favorable des trente glorieuses va toutefois permettre à un certain nombre de revendications nouvelles de voir le jour. Les évolutions de la société sont de taille et se reflètent dans certaines évolutions du monde syndical français

- 1964 : déconfessionnalisation de la CFTC, qui devient la CFDT.
- Introduction de la problématique de la « nouvelle classe ouvrière » : des travaux universitaires suggèrent de prendre en compte les mutations sociologiques considérables induites par la mutation de l'économie française (tertiarisation accrue, exode rural ?). Le centre de gravité de l'économie semble se déplacer, au détriment progressif du monde ouvrier, qui était jusqu'alors perçu comme au cœur de la vie économique. Selon les auteurs en question, de telles mutations ne sauraient manquer d'atteindre le syndicalisme français.
- La CFDT introduit dans le débat syndical de nouvelles perspectives et revendications : outre la revendication salariale, l'heure est selon la centrale à l'« autogestion » destinée à substituer des structures démocratiques à ce qu'elle appelle la « *monarchie industrielle et administrative* ». Jugeant en effet qu'une large part du patronat considère les transformations en cours sous le seul angle de la diffusion de la richesse et qu'elle se refuse à tout questionnement sur le partage du pouvoir dans l'entreprise, la CFDT entend opérer un renversement idéologique et radicaliser ses revendications : il s'agit désormais de prôner une véritable modification des rapports hiérarchiques.

1.6 1968-1974 : autogestion et programme commun

La tension était déjà perceptible dès 1967, de nombreuses grèves ayant eu lieu : le travail en France et son organisation continuent de faire problème et de générer de l'insatisfaction. Le chômage commence à être une réalité tangible, la détérioration du marché du travail donne de l'ampleur aux débats sur la politique d'immigration à adopter. La surchauffe économique alliée à l'orthodoxie de la politique économique gouvernementale tend de plus en plus l'atmosphère. La grève générale qui éclate en mai 1968 brise par ailleurs l'élan qui semblait s'être créé entre la CFDT et la CGT, et remet en question les stratégies syndicales traditionnelles pour lesquelles les différentes centrales avaient opté jusqu'alors.

- La CGT est sérieusement remise en cause au sortir de mai 1968. Accusée d'avoir voulu rompre la dynamique contestataire (révolutionnaire?) en signant les accords de Grenelle sans véritablement consulter sa « base », elle est pour ainsi dire dépassée sur sa gauche par un certain nombre de militants gauchistes anticommunistes, et critiquée pour la rigidité et l'archaïsme de ses stratégies. La CGT privilégie, de fait, le schéma tactique de 1936, c'est-à-dire celui d'une relève politique de gauche que le mouvement syndical soutient sur la base d'un accord commun; elle est restée méfiante tout au long de la crise de mai face aux mots d'ordre révolutionnaires privilégiant de leur côté la création d'une nouvelle force politique par la fusion des gauchismes existants et par la stimulation du monde ouvrier.
- La crise de mai ne se résout pas par une victoire des partisans de la révolution; la droite reste au pouvoir. Toutefois, elle entend tenir compte d'un certain nombre de critiques, et en tout cas de malaises. Le nouveau premier ministre Chaban-Delmas et son conseiller Delors veulent réformer la vie économique et sociale française en encourageant la « *mort de l'Etat-patron* » et l'évolution vers le « contractualisme anglo-saxon » : afin d'apaiser les rapports sociaux, il s'agit d'abstraire l'Etat de la négociation sociale et de promouvoir au mieux les relations bilatérales entre le patronat d'une part et les salariés de l'autre. Dans les faits, plusieurs analyses (cf René Mouriaux) soulignent qu'une telle évolution s'est surtout soldée par une augmentation des responsabilités patronales : plutôt qu'une véritable promotion du dialogue entre les seuls partenaires sociaux, il faudrait y voir une plus grande inflexion dans le sens du libéralisme. Un tel constat avive la réticence traditionnelle des syndicats français envers « *l'entente interclassiste* »
- Autre évolution cruciale du monde syndical : les détachements dans la fonction publique se multiplient, les divers syndicats disposant désormais de permanents. Un indéniable mouvement d'institutionnalisation du syndicalisme s'opère. Des stratégies de carrière se font jour; la sociologie des cadres des syndicats s'en trouve assez considérablement modifiée.
- Evolution interne à la CFDT : résolument « soixante-huitarde », la centrale prône le socialisme autogestionnaire, la propriété des moyens de production et d'échange, la planification, des réformes de structure.
- Réforme du syndicat patronal, le CNPF : celui-ci cherche avant tout à calmer le jeu après mai 1968, et à réhabiliter progressivement les notions de concurrence, de profit, d'autorité; il se montre par ailleurs favorable aux projets étatiques de désengagement du champ de l'économie.
- Deux conflits phares dans les années 1970, chez Lip et Rateau, posent les questions nouvelles du « travail en miette » et du coût social de la croissance (introduction des célèbres « 3 fois 8 heures » ou « 3-8 », exploitation des femmes et des immigrés).

1.7 1974-1981, la rupture du « compromis fordiste »

La crise économique atteint la France après trente années d'une très importante croissance; elle met fin à tout un nombre d'espoirs en terme de refonte des rapports sociaux et pousse les syndicats à opter pour des stratégies plus défensives.

- Valéry Giscard d'Estaing voit son projet de réforme de l'entreprise largement débouté, et ce par chacune des parties concernées : sa volonté de social-démocratisation de l'entreprise déplaît tant aux salariés, qui restent méfiants face au dialogue avec le patronat, qu'au patronat qui craint une remise en cause de sa prédominance hiérarchique au sein de l'entreprise.
- Par ailleurs, la stratégie patronale de gestion individualisée des salariés (en terme de carrière, de salaire) connaît un certain succès, et contribue aux difficultés croissantes que rencontrent les syndicats en matière de recrutement.
- Apparition du thème de la crise syndicale : outre les déclarations publiques de Raymond Barre relativisant l'influence de la grève sur ses décisions(il déclare en 1977 : « *Le droit de grève existe. La grève aura lieu. Mais la politique du gouvernement ne changera pas* »), une opposition latente se confirme entre les actifs occupés et les demandeurs d'emploi. Alors que la période de l'entre-deux-guerres et de la crise de 1929 avait poussé les syndicats au regroupement, force est de constater l'émiettement de cette solidarité syndicale dans les années 1970.

1.8 De 1981 à nos jours : la crise syndicale

Le thème de l'effritement progressif de l'audience syndicale devient récurrent, malgré l'espoir de relance qu'a pu nourrir l'accession au gouvernement de la gauche (qui vote les lois Auroux, encourageant l'organisation en syndicats, et qui accueille dans plusieurs de ses cabinets ministériels d'anciens ou actuels syndicalistes). Les années 1980 sont bien celles d'une déroute du syndicalisme français.

- En 1982, la France compte 2 millions de chômeurs;
- La CGT et la CFDT, qui soutiennent le gouvernement, doivent faire face au « plan d'austérité socialiste » mis en place par Michel Rocard, et se retrouvent plus ou moins sommées de se prononcer entre le soutien à une

politique économique que beaucoup jugent peu différente de celle de R. Barre d'un côté, et l'action revendicative de l'autre.

- Par ailleurs, le chômage, l'augmentation de la flexibilité de l'emploi et la baisse du pouvoir d'achat, poussent les syndicats à centrer leurs revendications sur la stricte défense de l'emploi, et à adopter par là même une attitude de repli.
- Le « syndicalisme d'accompagnement » se développe par ailleurs, notamment à la CFDT, qui prône désormais des « *accords donnant-donnant* » et une « *régulation post-fordiste* » faite de négociation afin de sortir de la crise. La stratégie se révèle payante, notamment en terme d'adhésions, mais certains lui reproche de faire aussi courir le risque à la centrale de se désarmer en refusant le conflit.

2 Le paysage syndical français actuel

Voici un bref aperçu des principaux syndicats jouant un rôle dans le monde du travail français, et leurs caractéristiques marquantes aujourd'hui (stratégie, secteurs d'intervention privilégiés)

2.1 La CGT

Un des plus anciens syndicats français a opéré plusieurs retournements idéologiques et stratégiques au cours des dernières décennies. Après l'abandon de l'unité d'action avec la CFDT, une forte politisation et une soumission au parti communiste dans les années 1970, une volonté de « *resyndicalisation* », de démocratisation interne et de pluralisme politique s'est faite entendre parmi les militants, mais s'est soldée par un échec et par un nouvel alignement de la centrale sur les vues du parti communiste dès le début des années 1980, alignement toutefois appelé à s'effriter vers la fin des années 1980, avec la chute du mur de Berlin et du régime communiste en Russie. En terme de nombre d'adhérent, les « normalisations » successives au sein de la CGT et autres épurations se sont révélées défavorables à la centrale, qui s'est attirée une réputation de sectarisme et d'archaïsme.

En terme de lutte sociale, la stratégie de contestation prévaut désormais, et les critiques de la CGT portent désormais sur les gouvernement de gauche (cf à l'égard de la politique d'orthodoxie économique qu'a menée notamment Laurent Fabius sous Mitterrand, ou à l'égard du gouvernement Jospin) comme de droite (grèves dures de 1995 pour la sécurité sociale contre le gouvernement Juppé, ou plus récemment au sujet des retraites contre le gouvernement Raffarin). Une ligne dure prévaut, faite de grèves et de revendications radicales. Souvent accusée de « *jusqu'au-boutisme* » et de « *archaïsme* », la CGT n'en conserve pas moins une certaine prééminence dans le champ syndical français, face à des syndicats jugés à l'inverse souvent trop passifs. Aujourd'hui, la centrale de Bernard Thibault entend maintenir une certaine fermeté face à ce qu'il considère comme un « *chantage* » patronal (cf les questions liées aux délocalisations et à la remise en cause de la baisse du temps de travail). Elle accuse par ailleurs le gouvernement de ne pas souhaiter véritablement de « dialogue social » : la loi Fillon dite de « *modernisation sociale* » permet en effet à un syndicat majoritaire dans une entreprise de ne pas accepter un accord, mais ne prévoit en revanche aucune procédure administrative de sortie de crise (cf affaire Perrier en ce moment).

2.2 La CFDT

La centrale, héritière de la CFTC et du catholicisme social et déconfectionnée depuis 1964, a elle aussi connu des changements d'options militantes. Son plus récent changement de cap stratégique est sans doute le plus spectaculaire : la CFDT est passée d'une revendication radicale en faveur de l'autogestion, de la démocratisation interne à l'entreprise, de l'abolition des rapports hiérarchiques et de la planification, à une option gestionnaire qui se veut débarrassée de toute attache partisane. Son projet soixante-huitard a en effet été d'abord écarté au profit d'un recentrage dans les années 1980 en faveur de la gauche au pouvoir, qui a lui-même fait place à une orientation plus négociatrice. Si certains louent la capacité d'adaptation de la centrale syndicale aux nombreuses évolutions économiques et sociales qu'a connu la France dans un laps de temps finalement assez bref, force est de constater que le recentrage qu'ont opéré les dirigeants Jean Kaspar et surtout Nicole Notat leur ont attiré les foudres de nombreux militants syndicaux. Lors des grèves de 1995, N. Notat s'est ainsi faite conspuer par des manifestants qui jugeaient suicidaires le « *pragmatisme réformiste* » que la secrétaire de la CFDT appelait de ses vœux. Jean-François Chérèque ne renie pas cet héritage, et prône à son tour le compromis en matière de négociation, estimant que « *l'heure est désormais aux petites gouttes d'eau* ». Il semble cependant infléchir ces derniers temps son discours dans le sens d'une plus grande fermeté, en s'opposant notamment à la remise en cause des 35 heures.

2.3 FO

Ce syndicat a lui aussi connu un important changement de stratégie, au point qu'on peut parler de véritable tournant dans son histoire. Issu d'une scission d'avec la CGT en 1947 (anticommunisme d'une importante minorité cégétiste, dont Léon Jouhaux, important ancien secrétaire général de la CGT), le syndicat Force Ouvrière a joui jusque dans les années 1980 d'une réputation de syndicat « *sérieux* », autonome vis-à-vis du monde politique, favorable avant tout à la négociation salariale afin d'encourager toute augmentation du pouvoir d'achat des salariés. Sa lecture keynésienne de la crise estimait en effet primordial de favoriser une mesure qui devait relancer la croissance par une demande accrue.

L'arrivée de Marc Blondel, qui remplaçait André Bergeron au secrétariat de FO, a fait prendre au syndicat un tournant radical, Blondel déclarant dès le départ que « *désormais la revendication devait redevenir le moteur de l'histoire* ». Ce tournant a amené FO à être en première ligne lors des grèves de novembre-décembre 1995, et à remettre en cause sa traditionnelle adhésion sans faille à la construction européenne. Certains ont interprété avant tout ce retournement radical comme un « coup » de la minorité trotskyste présente à FO depuis sa création ; d'autres estiment que, plus généralement, les repères traditionnels de la centrale ont cessé de fonctionner : son anticommunisme n'avait plus vraiment de sens une fois le mur de Berlin tombé, les négociations qu'elle prônait s'apparentaient de plus en plus à des concessions sans retour au bénéfice du patronat et le créneau du réformisme n'était plus vraiment porteur maintenant que la CFDT lui faisait de l'ombre ?

Quoiqu'il en soit, FO doit faire face une érosion réelle de ses effectifs : son implantation prioritaire dans le secteur public lui fait courir le risque de se voir conférer l'image d'un syndicat surtout attaché à la défense de ce seul secteur (cf les reproches des salariés du privé à l'égard des fonctionnaires pendant les manifestations au sujet des retraites au printemps 2003 : pourquoi manifester alors qu'il n'y a pas eu de réaction lorsque le gouvernement Balladur a rallongé la période d'activité pour les salariés du privé, il y a déjà plusieurs années de cela ?). Dans une phase de difficulté économique, FO peut risquer aussi d'apparaître (cela revient souvent dans les journaux) « *frileux* », c'est-à-dire attaché à des acquis sociaux que certains dirigeants présentent comme un simple et paresseux statu quo. En bref, le risque est pris d'apparaître comme un « *syndicat de nantis* ». En bref, comme concluent les historiens P. Karila-Cohen et B. Wilfert, « *FO est orpheline des Trente Glorieuses comme la CGT l'est du communisme* ».

2.4 La FEN

Syndicat enseignant indépendant depuis 1947, la FEN a connu une très sérieuse défaite dans les années 1980, dont il n'est peut-être pas exagéré de dire qu'elle est allée jusqu'à remettre en cause la légitimité de l'existence même de ce syndicat. Elle a entretenu (et entretient toujours) des relations étroites avec le Parti socialiste au point de considérer la victoire de 1981 comme celle de ses propres revendications. La FEN attendait en effet de la gauche qu'elle mette en place, par des crédits suffisants et par une unification de l'enseignement national, un « *grand service public de l'Education nationale* », afin de lutter enfin contre la reproduction des inégalités sociales dont elle était jusqu'alors le complice privilégié. Un tel projet a bel et bien échoué, la politique de rigueur budgétaire décevant les espérances matérielles des enseignants d'une part, les défenseurs de « l'école libre » parvenant à faire retirer le projet de loi Savary de laïcisation et d'unification de l'enseignement d'autre part.

Dès lors l'évolution récente de la FEN l'a plutôt cantonnée à un rôle de gestionnaire, lui faisant par là même tomber sous le coup d'accusations de corporatisme et de conservatisme.

2.5 La CGC

Le syndicat français des cadres a connu un certain succès au début des années 1980, période où les cadres ont tenu à affirmer leur spécificité et leur importance dans le monde du travail (et où ils en ont eu l'opportunité. cf la vague d'engouement pour Bernard Tapie : elle arrive au moment où le modèle fordiste d'organisation du travail en France s'essouffle, et où la compétition internationale met en déséquilibre les performances ouvrières françaises, pousse à une tertiarisation accrue du travail, et encourage les économies des pays du « nord » à mettre l'accent sur leurs « cerveaux »). La CGC, devant le scepticisme qui gagne de plus en plus les sociétés européennes vis-à-vis du modèle soviétique, peut dès lors se permettre de dénoncer à voix haute « *les erreurs du pouvoir socialo-communiste* », de suggérer un rapprochement entre les lois Auroux et une possible « *soviétisation de la société française* ».

Le syndicat s'assagit avec l'arrivée au poste de premier ministre de Laurent Fabius ; et doit faire face dans les années 1990 à la rude concurrence de la CFDT, qui la mène à une véritable déroute et à une érosion considérable de ses effectifs. Mais l'ombre de la CFDT n'est pas la seule explication à cet effondrement : la centrale des cadres pâtit d'une trop grande modération de ses revendications à un moment où les cadres eux-mêmes commencent à être touchés par le chômage. Elle souffre aussi de la plus en plus faible originalité dont jouit le statut des cadres dans l'organisation sociale française : du fait d'un énorme déficit, le régime de retraites complémentaires des cadres (AGIRC) devrait être fusionné dans le régime général, et rendrait ainsi vaine l'existence d'une confédération catégorielle qui s'est structurée en partie autour de la spécificité de son régime de retraites.

2.6 Les syndicats autonomes

Ils sont né dans les années 1990, souvent mus par la volonté de proposer une alternative au syndicalisme confédéré jugé en général trop timide. Citons l'UNSA (Union des syndicats autonomes), plutôt modérée ; Sud, fondé par une minorité exclue en 1988 de la CFDT, et qui revendique l'héritage du syndicalisme révolutionnaire ; et la FSU, qui provient d'une scission en 1993 d'avec la FEN.

2.7 Les syndicats Front national

Un processus de décomposition a affecté tous les types de syndicalisme, créant de fait un vide syndical dans lequel le FN a cherché avec un certain succès- à s'engouffrer. Il a fait de l'entrisme à FO, et a créé FN-police et FN-pénitentiaire, dont l'une des revendications majeures est la préférence nationale utilisée comme critère d'embauche. La Cour de Cassation a cependant jugé en 1998 que ces deux syndicats « *ne peuvent être considérés comme des syndicats professionnels* ».

3 Quelques interrogations pour lancer le débat

3.1 Le projet syndical

- **Les syndicats sont-ils porteurs d'un modèle de société ?** La loi de 1884 les cantonne théoriquement à une simple intervention sur des questions a priori très prosaïques : montant des salaires par exemple. Le syndicalisme français semble toutefois avoir toujours hésité entre une remise en cause globale de l'ordre économique sur lequel repose la société (critique du capitalisme par la CGT, de la société de consommation par la CFDT des années 1960, de l'absence d'inspiration spirituelle par la CFTC), et une participation de fait à cette même organisation (acceptation globale du compromis fordiste durant les trente glorieuses ; voire même, par sa contribution à l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés et à un certain mieux-être, contribution à la pérennisation d'un système pourtant décrié ?). Le syndicalisme est-il mu par le goût ou par la détestation du travail ?
- **Que revendiquent les syndicats ?** On les a, de fait, connu plus offensifs et plus imaginatifs dans leurs revendications (réflexions sur la place faite aux femmes, sur la situation des immigrés, sur la démocratie dans l'entreprise) : la crise les condamne-t-elle à la timidité, ou est-ce précisément en temps de crise qu'il s'agit de proposer les mots d'ordre originaux, vraiment appropriés au malaise moderne ?

3.2 La stratégie salariale

- **De quels moyens les syndicats disposent-ils (encore) ?** Le projet d'instauration d'un « service minimum », et le fait même qu'un débat à ce sujet soit accepté, soulignent à eux seuls la crise de légitimité que traversent les syndicats. Face aux accusations d'« empêcher les gens de travailler », de « les prendre en otage » pour des motifs « égoïstes », les syndicats doivent-ils tenir bon et ne pas craindre une division du pays à leur sujet ? Ou doivent-ils repenser leurs instruments de lutte afin d'en forger de nouveaux, plus consensuels et (donc ?) plus efficaces ?
- **Pourquoi tant de dispersion ?** La multiplicité des syndicats, et surtout leurs rivalités, sont-elles une des causes du si faible taux de syndicalisation français (toujours moins de 20%, en ce moment plutôt moins de 10%) ? On peut y trouver une certaine vivacité, ou la dénoncer au contraire comme finalement assez arbitraire et inutile car issue de divisions idéologiques qui n'ont pas lieu d'être et freinent l'action revendicative.

3.3 Le rapport au politique

- **Les syndicats doivent-ils entretenir des liens étroits avec les différents partis politiques, ou rester fidèles à la charte d'Amiens et rester autonomes ?** Les désillusions induites par l'échec d'un projet politique ont été nombreuses dans l'histoire du syndicalisme français, et l'ont sans aucun doute échaudé. Mais que penser de l'impuissance d'un Bernard Thibault qui, en 2003 pendant les grèves sur les retraites, se refuse finalement à appeler à la grève générale non seulement de peur de n'être pas suivi par un nombre suffisant de salariés, mais bien aussi du fait d'une absence de projet politique alternatif solide à proposer ?
- **Qu'attendent les syndicats français de l'Etat ?** Longtemps farouchement méfiants face à ce qu'ils regardaient comme un instrument de conservatisme social et de répression en faveur du patronat, les syndicats se sont progressivement immiscés dans les rouages étatiques et, surtout, ne renoncent plus à faire appel à lui. Loin de l'esprit des accords de Grenelle ou de Matignon (où il s'agissait de faire garantir par l'Etat de véritables conquêtes sociales), c'est aujourd'hui surtout pour remédier à un désarroi patent que les syndicats se tournent vers la puissance publique : cf Sarkozy et Raffarin dans l'affaire Alstom par exemple. Doivent-ils continuer à croire dans la poursuite de la construction d'un Etat dit « providence », ou se méfier de ce qui pourrait n'être que simple palliatif et véritable poudre aux yeux ?
- **Qu'attendent les syndicats de l'Europe ?** Le projet européen pose problème : un certain nombre de syndicats en dénoncent l'orientation libérale ; en même temps, la libéralisation accrue de l'économie induit une telle compétition internationale (cf le phénomène de dumping social) que bon nombre de syndicats et de militants appellent de leurs vœux une coordination transnationale des luttes sociales. Que penser du regroupement des syndicats européens dans une structure commune ?

3.4 Les évolutions internes aux syndicats

- **A qui les syndicats parlent-ils ?** Une prise de conscience de l'évolution de la société française a-t-elle eu lieu ? Les syndicats ont-ils bien pris la mesure du mouvement de tertiarisation de la société, de la féminisation du monde du travail (les femmes se syndicalisent statistiquement moins que les hommes), de la multiplication des emplois précaires, du recours croissant à l'intérim et à la sous-traitance par les directions d'entreprises ? Ou s'adressent-ils encore à une classe ouvrière qui n'a certes pas disparu mais dont le visage s'est lui aussi profondément modifié ?
- **Vers une « fonctionnarisation » des syndicats ?** L'apparition de permanents a modifié les relations au sein des centrales syndicales : que penser des « cadres » des syndicats, voire de l'existence même d'un tel statut ? On pense aux désaccords constatés en mai 1968 entre les dirigeants de la CGT et la « base » du syndicat ; ou encore plus trivialement à certaines accusations de pratiques népotiques à l'échelle de l'entreprise (« *Tel dirigeant de telle section locale a fait embaucher plusieurs membres de sa famille dans l'entreprise* », « *tel responsable local a bénéficié de tels avantages salariaux du fait de son statut* »).
- **La peur de se syndiquer** Comment faire pour se syndiquer si l'on tombe ipso facto sous le coup de menace de licenciement par son employeur ? Comment faire pour se mettre en grève si son salaire est insuffisant pour supporter une quelconque ponction ? Une solution serait-elle de légiférer et d'instaurer l'obligation de se syndiquer ?